

« Alerte en démocratie : la Ligue de l'enseignement menacée »

Par amendement au projet de loi de finances 2024, le Rassemblement national vise à réduire les subventions versées à trois associations dont la Ligue de l'enseignement au prétexte que ces « associations à caractère politique ne [respectant] pas le principe de laïcité et de neutralité du service public de l'éducation », « activités de propagande politique et idéologique sur les élèves [...] condamnées par la justice ».

Reconnue d'utilité publique depuis près d'un siècle et agréée association complémentaire de l'école publique depuis la création de ce statut, la Ligue agit aux côtés des pouvoirs publics nationaux et territoriaux au bénéfice des jeunes, sur temps scolaire, par exemple en classes de découvertes, et hors temps scolaire. A preuve les plus de 3,6 millions d'enfants et de jeunes qui fréquentent chaque année une amicale laïque, une activité sportive USEP ou UFOLEP, un atelier de lecture et d'écriture, assistent à un spectacle jeune public, une projection cinématographique, une exposition, suivent un parcours d'insertion et de formation professionnelle.

Ainsi, comme d'autres mouvements d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement contribue, dans l'ensemble des départements y compris ultramarins, au travers de ses 102 fédérations départementales à la « continuité éducative » inscrite au Code de l'éducation.

Elle travaille également à développer l'accompagnement des associations, éducateurs et l'innovation pédagogique : en témoignent, nos initiatives et outils aussi bien dans le champ de la déconstruction des préjugés que de l'éducation à la sexualité, à la bienveillance et à la prévention du harcèlement.

La Ligue est également un mouvement d'idées, porté par 20.000 associations affiliées et fort d'un million d'adhérents. Née en 1866, elle est à l'origine de la pétition populaire de 1872 en faveur d'un enseignement gratuit, laïque et obligatoire ayant recueilli plus de 910.000 signatures et ouvert la voie des lois scolaires des années 1881-1886. Très active lors de la loi de séparation des Eglises et de l'État de 1905, la Ligue de l'enseignement a fait de la laïcité le principe de son positionnement dans le débat public.

Il y a matière à s'inquiéter pour la démocratie lorsqu'un groupe parlementaire s'affichant républicain cherche à disqualifier comme « propagande » ce qui relève simplement du débat public. La Ligue de l'enseignement FAL 44 dont les subventions sont régulièrement remises en question dans les conseils municipaux ou siègent le rassemblement national rejoint les préoccupations de notre confédération. Comme elle, nous assumons explicitement la défense de la laïcité, fondée sur la stricte neutralité de l'État, comme une dimension centrale des libertés publiques et associatives, si précieuses à l'appui de l'État de droit, et comme un fondement irremplaçable pour une éducation émancipatrice des jeunes, participant pleinement de la cohésion sociale.

Notre assemblée générale du 18 novembre prochain sera l'occasion de réaffirmer nos principes fondamentaux et de renforcer les argumentaires pour les associations de notre réseau.

Maurice BERTHIAU
Vice Président délégué à la citoyenneté et la vie associative

Florence LACAZE
Secrétaire générale